

Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)

Les institutions sociales et médico-sociales occupent **une place centrale** dans la mise en œuvre des politiques sociales, le maintien de la cohésion sociale, la lutte contre les exclusions.

Dans ce contexte en pleine évolution, les directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale ont **un rôle stratégique vis-à-vis des usagers**. Ils doivent leur assurer une prise en charge individualisée de qualité, faciliter leur expression et la satisfaction de leurs besoins et l'accès à leurs droits et l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Le champ d'action des directeurs d'établissement ou de service inclut :

- l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement ;
- le service à la mobilisation des personnels ;
- la gestion financière et administrative de la structure ;
- les questions relatives aux locaux et au matériel.

Ils remplissent 5 fonctions essentielles :

- la définition et conduite de l'intervention sociale ;
- la définition et conduite du projet d'établissement ou service ;
- l'animation et gestion des ressources humaines ;
- la gestion économique et financière ;
- la gestion technique et logistique.

Conditions d'admission à la formation

Les candidats à cette formation doivent remplir les conditions suivantes :

- soit être **directeur d'établissement ou de service en fonction, dans le champ de l'action sociale** ;
- soit être **cadre ou chef de projet en fonction dans le champ de l'action sociale** et titulaire soit :
 - d'un diplôme de niveau I de l'enseignement supérieur,
 - d'un diplôme homologué au niveau II + 1 an d'expérience professionnelle dans la fonction d'encadrement,
 - d'un diplôme en travail social ou paramédical de niveau III + 1 an d'expérience professionnelle dans la fonction d'encadrement ;
- soit être **salarié non cadre dans le champ de l'action sociale** et titulaire soit :
 - d'un diplôme de niveau I,
 - d'un diplôme en travail social ou paramédical de niveau III + un diplôme homologué au niveau II + 3 ans d'expérience professionnelle ;
- soit être titulaire d'un diplôme homologué au niveau III + 5 ans d'expérience professionnelle dans une fonction d'encadrement ;

- soit être titulaire d'un diplôme homologué au niveau II + 3 ans d'expérience professionnelle dans une fonction d'encadrement.

Tous les candidats doivent également passer avec succès les épreuves de sélection :

- une épreuve écrite individuelle d'une durée de 3 h (dissertation sur un sujet en lien avec les faits sociaux contemporains ou commentaire d'un texte relatif à l'actualité sanitaire et sociale) ;
- la rédaction d'une note de synthèse en 3 h ;
- un entretien de 30 min avec un jury à partir d'une note rédigée par le candidat.

DISPENSE

Les candidats directeurs ayant passé avec succès les épreuves écrites sont dispensés de l'épreuve orale.

Durée et contenu des études

La formation se déroule sur une période maximale de **30 mois**. Elle se décompose en :

- **690 h de formation théorique**, organisées autour de 3 axes :

1. Comprendre et agir dans un environnement :

- politiques publiques,
- droit public,
- Europe sociale,
- contribution des sciences sociales,
- économie,
- économie sociale et solidaire,
- développement local – diagnostic territoria ;

2. Ingénierie et conduite de projet :

- étude de besoins – diagnostic de population,
- étude de besoins – diagnostic des ressources en présence,
- méthodologie du projet,
- développement de la qualité,
- éthique et responsabilité,
- réseaux et partenariats,
- stratégie de communication du projet ;

3. Management et pilotage stratégique :

- fonction de direction et développement personnel,
- management des ressources humaines,
- droit social,
- statuts et conventions,
- gestion économique et financière,
- systèmes d'information,
- gestion du patrimoine mobilier et immobilier ;

- **175 h de stage pratique.**

L'examen

La formation est sanctionnée par l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, délivré au nom de l'État par le directeur de l'École nationale de la santé publique (devenue École des hautes études en santé publique).

L'examen comporte :

Un contrôle des connaissances comportant 3 épreuves écrites de 3 h chacune sur :

1. droit public et politiques publiques ;
2. législation sociale et gestion des personnels ;
3. gestion financière et budgétaire.

3 épreuves relatives à l'utilisation stratégique des connaissances :

1. contrôle continu consistant en la rédaction et la présentation d'une note de synthèse relative au domaine d'application ;
2. une épreuve écrite de 6 h relative au management global et à la conduite de projet ;
3. la rédaction et la soutenance d'un mémoire.

À NOTER !

Ce diplôme sera ouvert à la validation des acquis de l'expérience (VAE) courant 2006.

Pour plus d'informations

Vous pouvez vous adresser à la DRASS de votre région ou aux établissements de formation préparant au CAFDES ou consulter le site de l'École nationale de la santé publique : www.ensp.fr

Pour en savoir plus

Info' métiers :

► N° Indigo 0 825 042 042

(0,15 €/min)

www.cohesionsociale.gouv.fr